

ADHESION F.F.V.E.
(Fédération Française des Véhicules d'Epoque)

Depuis le 20 juin 2024 notre association est adhérente à la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (F.F.V.E.) avec le numéro d'adhérent **1861**.

Cette adhésion nous offre les prestations suivantes :

- Obtention de l'attestation de véhicule de collection qui facilite la demande de carte grise collection
- Défense de nos droits de circulation dans les zones à faible émissions
- Etude d'une antenne « yougtimers » pour les véhicules de moins de 30 ans
- Avoir un porte parole auprès des pouvoirs publics
- Être référencé sur les sites de la fédération / avoir une meilleure visibilité
- Participer aux évènements / programmes organisés par la fédération (Jep, JNVE/, LHA, VVA) Avoir accès aux informations sur les grandes actualités (ZFE, évènements, ...)
- Avoir des délégations locales pour échanger
- Avoir accès à l'information technique via une équipe documentée et des sachants.
- Professionnels : Nous vous rappelons que, la FFVE étant reconnue d'utilité publique, le paiement de votre cotisation ouvre droit à une réduction d'impôt sur les bénéfices, quel que soit votre régime fiscal (IS ou IR), égale à 60% du montant de la cotisation dans la limite de 5 ‰ de votre chiffre d'affaires annuel. Nous vous adresserons le reçu fiscal correspondant (Cerfa n°11580*03) dès réception de votre règlement.
- Professionnels : le délai de traitement des dossiers est réduit à environ une semaine.